



CONFERENCE-LECTURE
La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

Mercredi 2 décembre de 15h30 à 17h30

Le principe de la conférence-lecture Trans est simple : inviter les publics à la compréhension d'un texte majeur et/ou novateur dans le secteur culturel, en expliquer la genèse, les motivations, les fondements et permettre à chacun d'entrer plus en profondeur dans le débat d'idées actuel.

Au programme cette année : **la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels**

Avec la participation de

- **Johanne Bouchard**, collaboratrice du Groupe de Fribourg et de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels à l'Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme (IIEDH) (Université de Fribourg)
- **Ferdinand Richard**, directeur de l'AMI – Aide aux Musiques Innovatrices, Centre de Développement pour les musiques actuelles (Marseille)

Modération : **Laureline Geisen** (Association Trans Musicales)

Organisation : Association Trans Musicales (ATM)

Avec la Fédurok & le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne.

Avec le soutien de la Région Bretagne.

Conférence-lecture

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

Fruit d'un travail de vingt ans du groupe international d'experts connus sous le nom de « Groupe de Fribourg », ce texte rassemble et explicite des « droits culturels » reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux instruments du Droit International et des Droits de l'Homme.

Quels sont ces « droits culturels » ? Que recouvrent-ils ? Que signifie le fait même de « reconnaître des droits culturels » ? Dans quelle approche de la culture nous situons-nous dans ce contexte et quels pourraient être les effets d'une telle Déclaration ?

Autant de questions qui seront abordées durant cette conférence par le croisement de deux regards :

- celui de l'histoire, du contexte et du temps de l'écriture, qui offre un retour aux sources visant à mieux comprendre l'origine et les motivations d'un tel texte,
- et celui de l'acteur culturel, pour qui une telle Déclaration peut représenter, au quotidien, un véritable outil au service d'un projet.

C'est aussi un texte qu'il convient de replacer parmi les autres grandes prises de position, depuis la Déclaration d'Arc et Senans de 1972 jusqu'à la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle, sans oublier l'Agenda 21 de la culture adopté en 2004. Quelle place occupe-t-il dans ce corpus préexistant et quels liens peuvent unir, ou opposer, toutes ces initiatives ?

LES INTERVENANTS – MERCREDI 2 DECEMBRE 2009

Johanne Bouchard, collaboratrice de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels à l'Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme.

Collaboratrice de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels depuis 2008, Johanne Bouchard poursuit actuellement une formation en master à l'Université de Fribourg. Spécialisée en droits économiques, sociaux et culturels, elle a publié « La place des droits culturels dans les procédures spéciales de l'ON » en juillet 2007.

www.iihdh.unifr.ch

Ferdinand Richard, directeur de l'AMI – Aide aux Musiques Innovatrices – Centre de développement pour les musiques actuelles.

De 1973 à leur séparation en 1986, Ferdinand Richard fut d'abord l'un des membres du groupe de rock français avant-gardiste Etron Fou Leloublan avant de fonder le MIMI, le Mouvement International pour les Musiques Innovatrices, un festival dédié à la présentation au public d'artistes originaux peu diffusés, issus de tous les genres musicaux, qui fêtera l'année prochaine sa 25^{ème} édition. Et le travail de l'AMI, association installée Friche de la Belle de Mai à Marseille, est tout entier orienté en faveur de l'émergence artistique, notamment dans le champ des musiques actuelles. Ferdinand Richard est par ailleurs Président du Fonds Roberto Cimetta, association internationale pour les échanges artistiques et la mobilité des professionnels au sein de l'espace méditerranéen dans le domaine des arts de la scène et des arts visuels contemporains.

www.amicentre.biz

LA DECLARATION DE FRIBOURG

QUELQUES REPERES

La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe de Fribourg, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Un projet de Déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article. La version actuelle se présente comme un texte issu de la "société civile", amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels*, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO.

Le lancement de la Déclaration a eu lieu les 7-8 mai 2007 au sein de l'Université de Fribourg et du Palais des Nations Unies à Genève, en Suisse. Le texte proposé est parrainé par une cinquantaine de personnalités reconnues dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que par une plate-forme d'ONG.

** Créé en 2004 afin de rendre plus accessibles les recherches sur les droits culturels, l'Observatoire de la diversité et des droits culturels est installé au sein de l'Institut d'Ethique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg.*

L'AUTEUR

LE GROUPE DE FRIBOURG

Le « Groupe de Fribourg » est un groupe de travail composé d'experts internationaux. Depuis un premier colloque en 1991 intitulé : « les droits culturels : une catégorie sous-développée de droits de l'homme », il s'est fait connaître par une série unique et interrompue de publications.

A ce jour, le Groupe de Fribourg est composé de :

Taïeb Baccouche	Institut arabe des droits de l'homme et Université de Tunis
Mylène Bidault	Université de Paris X et de Genève
Marco Borghi	Université de Fribourg
Claude Dalbera	Consultant, Ouagadougou
Emmanuel Decaux	Université de Paris II
Mireille Delmas-Marty	Collège de France, Paris
Yvonne Donders	Université d'Amsterdam
Alfred Fernandez	OIDEL, Genève
Pierre Imbert	Ancien directeur aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Jean-Bernard Marie	CNRS, Université R. Schuman, Strasbourg
Patrice Meyer-Bisch	Université de Fribourg
Abdoulaye Sow	Université de Nouakchott
Victor Topanou	Chaire UNESCO, Université d'Abomey Calavi, Cotonou

Ressources documentaires :

* Le texte de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels,
<http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/declarations/fr-declaration.pdf>

* Un site ressource :
<http://www.unifr.ch/iiedh/fr/publications/declaration-de-fribourg>

* Revue *Droits Fondamentaux*, n° 7, janvier 2008 – décembre 2009, rubrique « Débats ».
http://www.droits-fondamentaux.org/rubrique.php3?id_rubrique=24

La revue comprend trois articles consacrés à la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels :

- Emmanuel DECAUX, « La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels »
http://www.droits-fondamentaux.org/article.php3?id_article=148
- Patrice MEYER-BISCH, « Analyse des droits culturels »
http://www.droits-fondamentaux.org/article.php3?id_article=149
- Mylène BIDAULT, « Ce que Déclarer des droits culturels veut dire »
http://www.droits-fondamentaux.org/article.php3?id_article=150

* L'Agenda 21 de la Culture
http://www.agenda21culture.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=142&Itemid=&lang=fr

* La déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

* La Déclaration d'Arc et Senans
[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/Resources/Texts/CDCC\(80\)7-F_AeS.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/Resources/Texts/CDCC(80)7-F_AeS.pdf)

A partir du 2 janvier 2010,

Retrouvez l'intégralité de cette conférence-lecture en écoute sur le site Internet des Trans : <http://www.lestrans.com>